

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE (MINEDUB)

COMMISSION INTERNE DE PASSTION DES MARCHES (CIPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

**N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION
DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR
ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.**

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) Exercice 2024

IMPUTATION: 58 15 104 01 340020 521311

DOSSIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

PIECE N° 1 - AVIS DE CONSULTATION

PIECE N° II - REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1- Le Dossier de Consultation

2.2 - Préparation des offres

2.3 - Dépôt des offres

2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres

2.5 - Attribution de la Lettre-Commande

PIECE N° III - SPECIFICATIONS TECHNIQUES.....

PIECE N° IV - CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

PIECE N° V - CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

PIECE N° VI TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

PIECE N° VII – MODELES D'ANNEXES

7.1. Modèle de lettre de soumission

7.2. Modèle de caution de soumission

PIECE N° VIII - PROJET DE LETTRE-COMMANDE

PIECE N° IX - LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREEES ET HABILITEES A
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE (MINEDUB)

COMMISSION INTERNE DE PASSTION DES MARCHES (CIPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

**N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION
DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR
ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.**

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) Exercice 2024

IMPUTATION: 58 15 104 01 340020 521311

Pièce N° 1: *Avis de Consultation*

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS
INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) 2024

SUBJECT: As part of the implementation of the Public Investment Budget (BIP) 2024, the Minister of Basic Education launches a Consultation for the acquisition of computer equipment for Computer Aided Design (CAD) at MINEDUB.

1. **Contexte et justificatif :** Le Cameroun est résolument engagé dans un processus de décentralisation des compétences jadis dévolues aux départements ministériels. Ces derniers sont tenus d'accompagner les CDT dans l'exercice desdites compétences selon la loi du 19 décembre portant code des CTD.

S'agissant précisément du Ministère de l'Education, plusieurs documents ont été produit pour faciliter la mise en œuvre des compétences transférées aux CTD notamment la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires. En parallèle, la déconcentration de la construction, la réhabilitation et l'équipement des bâtiments administratifs s'est accélérer. Tout ceci au travers des plans, croquis, devis et autres grilles de prix élaboré et partagés aux CTD et aux services déconcentrés.

Après près d'une décennie de mise en œuvre de ces plans et devis, des propositions d'amélioration ont été formulées. Dans le même ordre d'idée de nouvelles disposition réglementaires et sociale doivent être prise en compte ; c'est notamment le cas de la prise en compte du genre, de l'inclusivité ou encore des aléas climatiques. Par ailleurs, des projets ponctuels de plus en plus récurrents du fait du dynamisme et de l'innovation au MINEDUB, nécessitent, dans leur processus de maturation, une conception généralement assistée par ordinateur.

Enfin, le dialogue avec les ONG et les Partenaires Financiers et Technique nécessite le partage de documents numériques relatifs aux propositions techniques.

Au regard de ce qui précède, s'impose la nécessité d'actualiser les documents et outils nécessaires à la réalisation des projets d'investissement au Ministère de l'Education de Base pour cela il est primordial de se doter d'équipements informatiques performants. C'est dans ce cadre que, le MINEDUB, dans le plan de travail annuel de l'exercice 2024, prévoit l'acquisition des équipements informatiques pour la Conception Assistée par Ordinateur (CAO).

2. **Consistance des prestations :** Les prestations objet de cette Demande de Cotation sont définies ainsi qu'il suit :

N°	Designation	Quantite
01	Ordinateurs tout en un	03
02	Imprimantes tout en un	03
03	Vidéo Projecteur Ultra Courte Focale	01
04	Disques Dur externes 1 To	03

3. **Délai d'exécution :** Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ces prestations est de **60 (soixante) jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des livraisons.

4. **Participation :** La participation à la présente consultation est ouverte à toutes les entreprises installées sur le territoire national et ayant une expérience avérée dans la fourniture et l'installation du matériel informatique.

5. Coût estimatif : Le coût estimatif des prestations, objet de la présente Consultation est de 15 000 000 (quinze millions) de Francs CFA TTC.

6. Financement : Les prestations objet du présent Appel d'Offres seront financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère de l'Education de Base, Exercice 2024 sur la ligne d'imputation budgétaire n°58 15 104 01 340020 521311.

7. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est « en ligne ».

8. Consultation du Dossier de Cotation : Le Dossier de Cotation peut être consulté en version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

9. Acquisition du dossier de consultation : Le Dossier de consultation peut être obtenu dès publication du présent Avis de Consultation par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DC fixés à FCFA 20 000 (vingt mille) et payable contre quittance au Trésor Public.

10. Remise des offres :

10.1 Taille et format des fichiers

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mo pour l'Offre Administrative ;
- 15 Mo pour l'Offre Technique ;
- 5 Mo pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

Chaque offre sera rédigée en français ou en anglais.

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **07 mai 2024** à 13 heures précises. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise le même jour que ci-dessus, au plus tard à 14 heures au MINEDUB, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-Direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bureau des Appels d'Offres ; Bâtiment B, porte103.

La copie de sauvegarde doit être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-après :

**« AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR
LA CONCEPTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.**

N.B : A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Ouverture des Offres : L'ouverture des offres sera effectuée en un seul temps.

L'ouverture des dossiers administratifs, des offres techniques et financières sera effectuée le **07 mai 2024** à **15 heures**, heure locale dans la **salle 618** du Ministère de l'Education de Base, par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant en présence des soumissionnaires qui souhaitent y participer ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. Caution de soumission : Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra impérativement joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 300 000 (trois cent mille) francs CFA, établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans le Dossier de consultation (Pièce n° 9). Cette caution entrera en vigueur dès la date limite de soumission et restera valable jusqu'au 30ème (trentième) jour inclü au-delà du délai de validité des offres.

13. Vérification de la conformité et Comparaison des Offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des pièces du dossier administratif ;
- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

14 Attribution : La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à :

- La vérification de la conformité des équipements proposés au regard des spécifications techniques majeures retenues ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau de comparatif des offres.

Elle proposera par la suite l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de consultation, et qu'elle est évaluée la moins disante.

15 – Délai de validité des offres : Les offres seront valables pour une période de 60(soixante) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

16 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère de l'Education de Base, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-Direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bureau des Appels d'Offres, Bâtiment B, porte B01, Tél : (237) 222 22 86 33 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>

17. Assistante technique

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 23 8156 / 222 23 5669 ou écrire à l'adresse email dsi@minmap.cm.

18. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

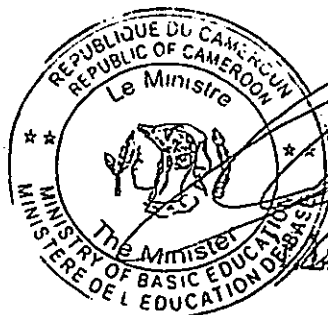
Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Yaoundé, le 04 AVR 2024

Le Maître d'Ouvrage
(Ministre de l'Education de Base)

AMPLIATIONS:

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- Service des Marchés Publics (pour archivage)



(Signature)
Ladren Serge ETOUNDI NGOA

**NOTICE OF CONSULTATION FOR QUOTATION FILE
N°001/QF/MINEDUB/CIPM/2024 OF 04 APRIL 2024 FOR THE SUPPLY OF COMPUTER EQUIPEMENT FOR
COMPUTER ASISTED CONCEPTION (CAC) IN MINBASE**

FUNDING: PUBLIC INVESTMENT BUDGET (2024 BUDGETARY YEAR)

Subject: As part of the implementation of the Public Investment Budget (BIP) 2024, the Minister of Basic Education launches a Consultation for the acquisition of computer equipment for Computer Aided Design (CAD) AT MINEDUB

Background and justification: Cameroon is engaged in a process of transferring powers, which were attributed to ministerial departments. The latter should accompany the DTCs in the exercise of these competences in accordance with the December 19 law relating to DTCs code. In the specific case of MINBASE; several files have been produced to facilitate the implementation of competences transferred to Decentralized Territorial Collectivities including construction; rehabilitation and equipment of school infrastructures. At the same time, the deconcentration of the construction, rehabilitation and equipping of administrative buildings have been accelerated. Plans, sketches, specifications and price lists were drawn up and shared with the CTDs and decentralized departments.

After nearly a decade of implementing these plans and specifications, proposals for improvement have been formulated. In the same vein, new regulatory and social provisions should to be taken into consideration, such as gender, inclusiveness and climate hazards.

In addition, one-off projects, which are increasingly recurrent due to the dynamism and innovation of MINEDUB, need computer-aided design as part of their maturation process.

Finally, dialogue with NGOs and financial and technical partners requires the sharing of digital documents relating to technical proposals.

In view of the above, it is essential to update the documents and tools needed to carry out investment projects at the Ministry of Basic Education, and therefore it is important to acquire high-performance IT equipment. It is in this context that MINEDUB, in its annual work plan for the 2024 financial year, plans to acquire computer equipment for Computer-Aided Design (CAD).

2. Nature of services: The services covered by this Quotation file are defined as follows:

N°	Designation	Quantity
01	All in one Office computer	03
02	All in one Printer	03
03	Ultra-short-throw video projectors	01
04	1 TB external hard drives	03

3. Execution deadline: The maximum deadline for the execution of works provided for by the Contracting Authority shall be **60 (sixty) days** with effect from the date of notification of the service order.

4. Participation and origin: The participation of this present invitation to tender is open to all economic operators based in Cameroon who have an experience in the supply of computer equipment.

5 Estimated cost: The estimated cost for this study is CFA francs **15 000 000 (fifty million) TTC**

6. Funding: The services in this present tender will be funded by the Public Investment Budget of the Ministry of Basic Education, 2024 financial year.

Budgetary line N°: 58 15 104 01 340020 521311.

7. Submission mode:

The submission method selected for this consultation is "online".

8 -Consultation of Tender file: The tender file will be consulted on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> upon publication of this notice.

9. Acquisition of Tender file: The tender file may be obtained upon the publication of this notice by free download on the COLEPS platform on the above address and upon presentation of a receipt testifying the payment of a non-refundable sum of CFA francs 75 000 (Seventy five thousands) payable to the Public Treasury.

10. Submission of tender

10.1 Size and format of files:

The maximum sizes of documents that will transit the platform and constitute the offer of the bidder are as follows:

- 5 MB for the Administrative file;
- 15 MB for the Technical file;
- 5 MB for the Financial file.

Accepted formats are:

- PDF format for textual documents;
- JPEG for images.

The candidate will use compression software to reduce the size of the files to be transmitted.

Each tender should be drafted in English or French

The tender must be submitted by the tenderer on the COLEPS platform no later on **07 may 2024 at 1 p.m.** A backup copy of the offer stored on a USB key or CD / DVD must be transmitted the same day at **2 p.m** at MINEDUB, Department of Financial and Material Resources, Sub Department of Budget, Service of Public contracts, Tender's Bureau Block B (MINEDUB) Room B01, PO Box: 1600 Yaoundé, Phone (237) 222 22 86 33. This backup copy should be forwarded in a sealed envelope, with clear and legible indications written as follow:

*« NOTICE OF CONSULTATION FOR QUOTATION FILE N°001/QF/MINEBASE/CIPM/2024 OF 04 APRIL 2024 FOR THE SUPPLY OF COMPUTER EQUIPEMENT FOR COMPUTER ASISTED CONCEPTION (CAC) IN MINBASE
NB: TO BE OPENED ONLY AT THE BID OPENING SESSION »*

11. Opening of bids : The opening of bids will be done once.

The opening of administrative, technical and financial bids will be done on the **07 may 2024 at 3 pm**, local time in room 618 in the Ministry of Basic Education by the MIINEDUB tenders board session. Only the bidders or their designated representatives with a good knowledge of the document can attend the opening session.

12. Bid bond: Each bidder shall enclose in his administrative documents, a bid bond of **CFA francs 300 000** issued by a first-class bank approved by the Ministry in charge of Finances featuring on the list in document 9 of the tender file. The bond shall enter into force as from the date of submission and shall remain valid still the 30th (thirtieth) day include beyond the deadlines that bids are valid.

13. Verification of Conformity and Comparison of Bids

The Internal Contract Award Commission will check the conformity and comparison of bids in the following order:

- check the conformity of the administrative file pieces,
- Check the conformity of bids concerning deadlines and technical specifications equipment;
- Verification of arithmetic operations, using unit prices in words where necessary to make any necessary corrections;
- Drawing up a comparative table of bids.

- Check the conformity of bids concerning deadlines and technical specifications equipment;
- Verification of arithmetic operations, using unit prices in words where necessary to make any necessary corrections;
- Drawing up a comparative table of bids.

14 Award:

The Internal Contract Award Commission will

- verify the conformity of the proposed equipment with respect to the major technical specification,
- Verify the arithmetic operations, using unit prices in words where necessary to make any necessary corrections;
- Drawing up a comparative table of bids

It will then propose the award of the Letter Order to the bidder whose bid it has determined to be substantially compliant with the provisions of the Consultation Documents, and to be the lowest evaluated bid.

15 -Deadlines of Bids validity: Bidders will remain committed to their bids for 90 (ninety) days from the deadline set for the submission of tenders.

19 -Additional Information: Additional information may be obtained during working hours at the Department of Financial and Material Resources, Sub Department of Budget, Service of Public contracts, Tender's Bureau Block B (MINEDUB) Room B01, PO Box: 1600 Yaoundé, Phone (237) 222 22 86 33 or online on the COLEPS platform at: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>

20. Technical assistant

For technical assistance, in the event of a problem related to the use of the platform please call the numbers (+237) 222 238 156/222 235 669 or write to the email address dsi@minmap.cm.

21. Fight against corruption and bad practices

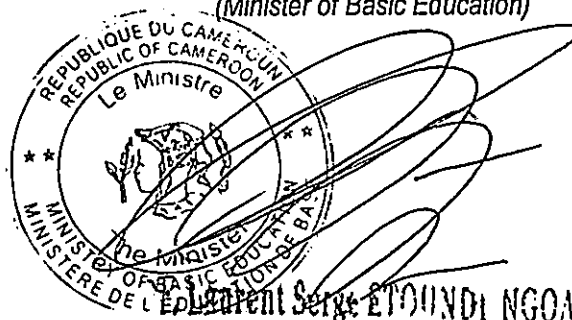
For any attempt at corruption or mishandling, please call or send an sms to MINMAP to the following numbers: 673 20 57 25/699 37 07 48.

Yaoundé, 04 AVR 2024

PROJECT OWNER
(Minister of Basic Education)

COPIES:

- MINMAP
- ARMP (for publication and records);
- SPC/MINEDUB (for information and posting)
- President/CIPM/MINEDUB
- CHRONO (Filing)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

COMMISSION INTERNE DE PASSTION DES MARCHES (CIPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

**N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION
DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR
ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.**

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) Exercice 2024

IMPUTATION: 58 15 104 01 340020 521311

Pièce N° II: *Règlement de la Consultation*

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

II.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 1- CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- 1.1 Le présent Dossier de Consultation a pour objet l'acquisition des équipements informatiques pour la Conception Assistée par Ordinateur (CAO) au MINEDUB composé ainsi qu'il suit :

N°	Designation	Quantité
01	Ordinateurs tout en un	03
02	Imprimantes tout en un	03
03	Vidéo Projecteur Ultra Courte Focale	01
04	Disques Dur externes 1 To	03

- 1.2 Le Dossier de Consultation comprend les documents ci-après :

- (a) L'Avis de Consultation ('AC),
- (b) Le règlement de la consultation (RC)
- (c) Les Spécifications techniques (ST)
- (d) Le Cadre du bordereau des prix unitaires (BPU)
- (e) Le Cadre du devis quantitatif et estimatif (DQE)
- (f) Le Tableau de comparaison des offres
- (g) Les Modèles d'annexes
- (h) Le projet de Lettre Commande
- (i) La Liste des Banques et des Compagnies d'Assurances agréées et habilitées à émettre des Cautions dans le cadre des Marchés Publics.

- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Consultation.

II.2 - PREPARATION DES OFFRES

ARTICLE 2- LANGUE DE L'OFFRE

L'offre ainsi que toute correspondance constituant ladite offre seront rédigées en français ou en anglais.

ARTICLE 3 - DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

Sous peine de rejet, l'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La lettre de soumission suivant le modèle joint, timbrée, datée et signée ;
- (b) Un dossier administratif comprenant :
 1. *Le registre de commerce (Copie Certifiée Conforme), complété le cas échéant par un acte authentique donnant pouvoir de signature (original) ;*
 2. *L'attestation de non-faillite (Original) ;*
 3. *L'Attestation d'Immatriculation (Photocopie timbré) ;*
 4. *L'Attestation de Conformité Fiscale (ACF), datant de moins de trois mois (Copie) ;*

5. *L'attestation de domiciliation bancaire (Original) ;*
 6. *La caution de soumission d'un montant de 300 000 (trois cent mille) FCFA (Original) ;*
 7. *La quittance d'achat d'un montant de 20 000 (vingt mille) FCFA du Dossier de Consultation (Original) ;*
 8. *L'Attestation de non exclusion des Marchés Publics (Original), datant de moins de trois mois ;*
 9. *L'Attestation pour soumission à la CNPS (Original).*
- (c) Le Tableau des Spécifications Techniques du matériel à livrer (Les spécification technique majeures doivent être au moins égales aux minima exigés) complété, daté et signé ;
- (d) Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- (e) Le Cadre du Détail Quantitatif et Estimatif dûment rempli, daté et signé ;
- (f) Le Projet de Lettre Commande paraphé sur chaque page et signé à la dernière page ;
- (g) Un prospectus pour chaque type de matériel contenant les spécifications techniques détaillées ;
- (h) Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné de Marché au cours des 03 (trois) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le MINMAP.

« N.B : En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 5, 6 et 7 du dossier administratif étant uniquement présentés par le mandataire du groupement »

ARTICLE 4 -OFFRE

- 4.1 Le soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :
- a. hors taxes (HT)
 - Et
 - b. toutes taxes et tous droits de douanes TTC compris.
- 4.2 Le soumissionnaire complétera les pièces N°III, IV, et V du Dossier de Consultation, en indiquant les caractéristiques des matériels dans la ligne qui lui est réservée, le prix unitaire, le prix total pour chaque article.
- 4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre Commande.

ARTICLE 5 - PRIX ET MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

ARTICLE 6-- DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE

Les offres seront valables pour une période de 60 (soixante) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

II.3- DEPOT DES OFFRES

ARTICLE 7 : MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est « *en ligne* ».

La procédure à suivre par un soumissionnaire pour la soumission en ligne est la suivante :

Étape 1 : Enregistrement du soumissionnaire dans la plateforme COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse <https://www.marchespublics.cm> ou <https://www.publicscontratcs.cm>;
- Aller dans l'onglet «*Enregistrement des soumissionnaires*» et renseigner minutieusement le formulaire de demande ;
- Imprimer le formulaire de demande renseigné et généré par le système ;
- Faire signer le formulaire de demande par le Chef de Structure et y apposer le cachet de l'entreprise ;
- Déposer le formulaire dûment renseigné et formalisé au MINMAP accompagné des pièces suivantes:
 - i) Photocopie d'une Attestation de Non Faillite (datant de moins de 3 mois);
 - ii) Photocopie du Registre de Commerce ;
 - iii) Photocopie de la Domiciliation Bancaire ;
 - iv) Photocopie de l'Attestation de Conformité Fiscale (datant de moins de 3 mois).

Étape 2 : Acquisition du Certificat Électronique

- Retirer le formulaire de Demande de Certificat disponible au MINMAP ou le télécharger sur le site de l'ANTIC à l'adresse <http://www.camgovca.cm> dans la rubrique « Demande de Certificats (*Entreprise*) » ;
- Remplir le formulaire et le déposer au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
 - i) Reçu de paiement des frais d'acquisition de Certificat Électronique d'un montant de 50.000 FCFA à verser dans le compte de l'ANTIC auprès de SCB Cameroun sous le numéro 10002 00031 12493593150 94;
 - ii) Une Photocopie de la CNI du demandeur certificat.
- S'enrôler auprès de l'opérateur MINMAP et récupérer le récépissé de demande de Certificat ;
- Se connecter à l'adresse <http://www.camgovca.cm/fr/operations-certificats.html> et télécharger dans un support amovible (vierge) le Certificat Électronique à partir des informations (Numéro de référence et Code d'autorisation) contenues dans le récépissé (Bien conserver le mot de passe pour les connexions à COLEPS).

Étape 3 : Enregistrement du Certificat Électronique dans COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse <https://www.marchespublics.cm> ou <https://www.publicscontratcs.cm> ;
- Aller dans l'onglet « *Enregistrement des soumissionnaires* », puis la rubrique «*Enregistrement nouveau / Certificat supplémentaire* » ; identifier l'entreprise à partir du numéro de Registre de Commerce, puis ajouter le Certificat après avoir minutieusement renseigné le formulaire.

Étape 4 : Soumission en ligne

- Se connecter à la plateforme avec son certificat ;
- identifier l'appel d'offre qui vous intéresse et cliquer sur le numéro de cet avis d'appel d'offre pour afficher les détails ;
- cliquer ensuite sur le bouton « soumissionner » et renseigner le formulaire qui apparaît en chargeant vos offres (administrative, technique et financière) aux emplacements correspondants Bien vouloir respecter la taille des fichiers (05 Mo offre administrative, 15 Mo offre technique et 05 Mo offre financière). Des logiciels de compressions peuvent être utilisés ;

– cliquer sur le bouton envoyer pour terminer la procédure.

Pour toute assistance technique, bien vouloir contacter les services compétents du MINMAP aux numéros suivants : 2 22 23 81 55 / 2 22 23 56 69/ 677 00 61 10

NB : la validé du certificat est de 1 an

ARTICLE 8 : PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES

8.1 : Taille et format des fichiers :

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

8.2 : Montant de la garantie d'offre :

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 7 du DC d'un montant de 300 000 (trois cent) Francs CFA et d'une durée de validité de 120 (cent vingt) jours.

ARTICLE 9 : Modalité de dépôt des offres :

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 07 avril 2024 à 13 heures précises. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise le même jour que ci-dessus, au plus tard à 14 heures au MINEDUB, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-Direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bureau des Appels d'Offres ; Bâtiment B, porte 103.

La copie de sauvegarde doit être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-après :

« CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB

NB : A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

II.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

ARTICLE 10- OUVERTURE DES PLIS PAR LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES.

10.1 L'ouverture des offres se fera en un temps, le 07 mai 2024 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Education de Base bâtiment A porte 618, siégeant en présence des soumissionnaires qui souhaitent y participer ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

10.2 La Commission Interne de Passation des Marchés sus citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 11 - VERIFICATION DE LA CONFORMITE ET COMPARAISON DES OFFRES

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des pièces du dossier administratif ;
- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des formats et tailles des offres délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

II.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

ARTICLE 12 – ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à :

- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau comparatif des offres.

Elle proposera par la suite l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est évaluée la moins disante.

ARTICLE 13 – COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) L'objet de la consultation,
- b) Le nom de l'attributaire,
- c) Le montant de la Lettre-Commande,
- d) Le délai de livraison.

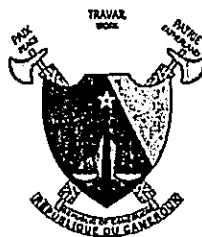
ARTICLE 14 - CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES

Les Présidents, les Membres de la Commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute pratique de corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une Lettre Commande ;
- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même soumissionnaire sous des noms de sociétés différents et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une Lettre Commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.
"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

COMMISSION INTERNE DE PASSTION DES MARCHES (CIPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

**N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A
L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA
CONCEPTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.**

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) Exercice 2024

IMPUTATION: 58 15 104 01 340020 521311

Pièce N° III:

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

ARTICLE 1 - CONSISTANCE DES FOURNITURES

La présente Consultation a pour objet l'acquisition des équipements informatiques pour la Conception Assistée par Ordinateur (CAO).

1. Spécifications :

1.1. Ordinateurs

Ordinateur de bureau tout en un (Unité centrale et écran en un bloc) ayant les spécifications suivantes.

Puce M3 (*)

- CPU 8 cœurs avec 4 cœurs de performance et 4 cœurs à haute efficacité énergétique
- GPU 8 cœurs
- Ray tracing à accélération matérielle
- Neural Engine 16 cœurs
- 100 Go/s de bande passante mémoire

Stockage

- SSD d'au moins 256 Go
- 8 Go de mémoire unifiée

Écran

- Écran Retina 4,5K de 24 pouces (*)
- Résolution de 4 480 x 2 520 à 218 pixels par pouce, avec prise en charge d'un milliard de couleurs

Caméra

- Caméra FaceTime HD 1080p
- Processeur de signal d'image avancé avec traitement vidéo informatique

Connexions et extension

Deux ports Thunderbolt/USB 4 avec prise en charge de :

- DisplayPort
- Thunderbolt 3 (jusqu'à 40 Gbit/s)
- USB 4 (jusqu'à 40 Gbit/s)
- USB 3.1 Gen 2 (jusqu'à 10 Gbit/s)
- Sorties Thunderbolt 2, HDMI, DVI et VGA prises en charge à l'aide d'adaptateurs (vendus séparément)
- Prise casque 3,5 mm

Entrées

- Magic Keyboard
- Magic Mouse

Sans-fil

- Wi-Fi ,
- Bluetooth

Système d'exploitation

- MacOS

1.2. Vidéo projecteur

Aussi appelé projecteur UST (pour Ultra Short Throw). A la différence d'un projecteur classique, les vidéoprojecteurs à focale ultra courte permettent d'obtenir une grande image avec très peu de recul. Il est ainsi courant d'avoir un affichage de 2,5 mètres de diagonale avec moins de 30 centimètres de recul.

- Taille de l'image projetée : de 90" à 120" (de 2,28 m à 3,04 m) (*)
- Résolution : 4K (3840 x 2160 pixels)
- Technologie de projection : DLP
- Source lumineuse : laser
- Durée de vie du laser : jusqu'à 20 000 heures
- Luminosité : 2200 Lumens ANSI
- Contraste natif : 1000:1
- Contraste dynamique : 2 000 000:1
- Index de qualité d'image (PQI) : 2800
- Bruit de fonctionnement : 32 dB (A)
- Correction trapèze numérique : 12 Point Warping / Easy Correction(App)
- Système de protection des yeux

1.3. Imprimante

Imprimante Laser Tout en Un

- Impression recto-verso (*)
- 1 port USB 2.0 haut débit; 1 port hôte USB à l'arrière; Réseau Gigabit Ethernet 10/100/1000BASE-T; Radio Wi-Fi GHz 802.3az (EEE) 802.11b/g/n / 2.4 / 5
- Fonctionnalité d'impression mobile:
- Applications mobiles; Impression avec connectivité Wi-Fi Direct; Google Cloud Print™ 3
- Cycle d'utilisation (mensuel, A4): Jusqu'à 50 000 pages
- Gestion d'introduction du papier, standard:
- Bac universel de 50 feuilles, bac d'alimentation de 250 feuilles, chargeur automatique de documents (ADF) de 50 feuilles

1.4. Disques dur Externe

Capacité de 1 To au moins (*)

N.B : Les caractéristiques techniques majeures à prendre en compte lors de l'évaluation de chaque matériel sont suivies d'un astérisque.

ARTICLE 2 : LIEU ET DÉLAI DE LIVRAISON

2.1 - Lieu de livraison

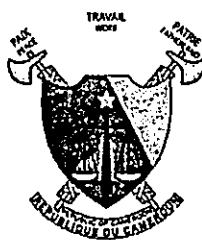
Le lieu de livraison est le Ministère de l'Éducation de Base/Division de la Planification et des projets.

2.2 - Délai de livraison

Le délai maximum de livraison est fixé à **60 (soixante) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des livraisons.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

COMMISSION INTERNE DE PASSTION DES MARCHES (CIPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

**N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION
DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR
ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.**

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) Exercice 2024

IMPUTATION : 58 15 104 01 340020 521311

Pièce N° IV: Cadre du bordereau des prix unitaires

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINEDUB

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.

Date limite de remise des offres _____
CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES:

N°	ACTIVITES	Unité	Prix Unitaire en chiffres	Prix Unitaire en Lettres
1	Acquisition des Ordinateurs tout en un : Ce prix rémunère à l'unité le coût d'achat d'un ordinateur complet, les frais de transport et d'assurance jusqu'au lieu de livraison, les coûts d'installation et de test de fonctionnement.	U		
2	Acquisition des Imprimantes tout en un : Ce prix rémunère à l'unité le coût d'achat d'une imprimante laser, les frais de transport et d'assurance jusqu'au lieu de livraison, les coûts d'installation et de test de fonctionnement.	U		
3	Acquisition des Vidéo Projecteur Ultra Courte focale: Ce prix rémunère à l'unité le coût d'achat d'un video-projecteur, les frais de transport et d'assurance jusqu'au lieu de livraison, les coûts d'installation et de test de fonctionnement.	U		
4	Acquisition des Disques Dur externes 1 To : Ce prix rémunère à l'unité le coût d'achat d'un Disque Dur Externe, les frais de transport et d'assurance jusqu'au lieu de livraison, les coûts d'installation et de test de fonctionnement.	U		

N.B : pour chaque appareil, préciser la marque et le modèle.

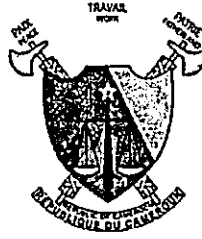
Nom du Soumissionnaire

Signature

Date

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

COMMISSION INTERNE DE PASSTION DES MARCHES (CIPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

**N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION
DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR
ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.**

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) Exercice 2024

IMPUTATION : 58 15 104 01 340020 521311

Pièce N° V: Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINEDUB
N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION DES
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR
(CAO) AU MINEDUB.

Date limite de remise des offres _____

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF.
 (à remplir par le candidat)

Número d'ordre	Designation	Qte	Prix Unitaire	Prix Total
1	Ordinateurs tout en un	03		
2	Imprimantes tout en un	03		
3	Vidéo Projecteur Ultra Courte Focale	01		
4	Disques Dur externes 1 To	03		
Montant Total HT				
TVA (19,25%)				
AIR (2,2% ou 5,5%)				
Total TTC				
Net à payer				

Nom du Soumissionnaire

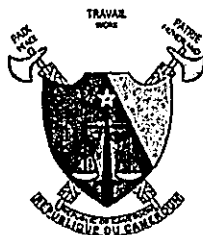
Signature

Date.....

NB : Préciser la marque et le modèle du matériel proposé

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

COMMISSION INTERNE DE PASSTION DES MARCHES (CIPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

**N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION
DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR
ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.**

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) Exercice 2024

IMPUTATION: 58 15 104 01 340020 521311

Pièce N° VI: Tableau de comparaison des offres

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU MINEDUB

N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA
CONCEPTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.

Date limite de remise des offres _____

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité des pièces du dossier administratif, des formats et tailles des offres, délais et des spécifications techniques		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu		
1.								
2.								
3.								

NB : Une offre sera déclarée conforme pour l'essentiel si elle remplit les conditions suivantes :

- 1- Tous les documents constitutifs de l'offre tels que visés à l'article 3 du règlement de la consultation (pièce N°II) sont conformes ;
- 2- Les formats et tailles des fichiers sont respectés ;
- 3- Les spécifications techniques majeures des fournitures proposées sont supérieures ou égales aux spécifications techniques minimales (pièce N°III) décrites dans le dossier de consultation ;
- 4- Le délai de livraison proposé est inférieur ou égal au délai maximum prescrit dans le dossier de consultation.

Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés :

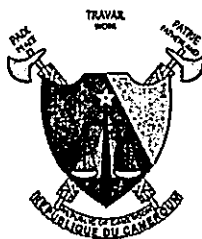
Nom _____

Fonction _____

Signature _____

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

COMMISSION INTERNE DE PASSTION DES MARCHES (CIPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

**N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION
DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR
ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.**

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) Exercice 2024

IMPUTATION: 58 15 104 01 340020 521311

Pièce N° VII : *MODELES D'ANNEXES*

7.1. MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

Date :

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N° ____/DC/CMPM/MINEDUB/EXERCICE 2024 DU

A Mr le Ministre de l'Education de Base

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer; _____

_____ au MINEDUB, conformément à la Consultation et pour la somme de _____ (en chiffres) _____ (en lettres) Hors Taxes sur la valeur ajoutée et _____ (en chiffres) _____ (en lettres) Toutes Taxes Comprises.

La remise consentie est de _____ % du montant Hors Taxe.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer le matériel dans un délai de _____ jours comme précisé dans le cadre du détail quantitatif et estimatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 60 (soixante) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'avis de Consultation; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une Lettre-Commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une Lettre-Commande, constituera une Lettre-Commande nous obligeant réciproquement.

Le

Signature
Nom et qualité du signataire pour le compte du
Candidat

7.2. MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Attendu que [nom du soumissionnaire]

(Ci-dessous désigné « le Soumissionnaire ») a soumis son offre en date [date du dépôt de l'offre] pour la fourniture de [nom et/ou description des fournitures (ci-dessous désigné « L'offre »)].

Nous [nom de la banque] de [nom du pays],

Ayant notre siège à [adresse de la banque] (ci-dessous désigné comme la « Banque »), sommes à l'égard du Ministère de l'Education de Base (ci-dessous désigné comme « Le Maître d'Ouvrage ») pour la somme de [inscrivez le montant] que la Banque s'engage à régler intégralement audit Acheteur, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Signé et authentifié par ladite Banque le _____ jour de _____ 20_____

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

- 1 - Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée par lui dans son offre ; ou
 - 2 - Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par l'Acheteur pendant la période de validité :
- a) manque à signer ou refuse de signer le Marché, alors qu'il est requis de le faire ; ou
 - b) manque à fournir la garantie bancaire de bonne exécution, comme prévu par le règlement particulier de l'appel d'offres.

Nous nous engageons à payer à l'Acheteur un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Acheteur soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, l'Acheteur notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelles condition (s) a joué ou ont joué.

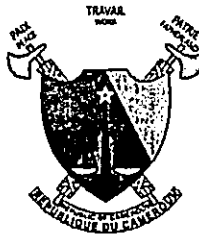
La présente caution demeure valable jusqu'au 30^{ème} (trentième) jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de l'Acheteur tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai de 30 (trente) jours.

[Signature de la Banque]

[Date]

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

COMMISSION INTERNE DE PASSTION DES MARCHES (CIPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

**N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION
DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR
ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.**

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) Exercice 2024

IMPUTATION : 58 15 104 01 340020 521311

Pièce N° VIII : *Projet de Lettre Commande*

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

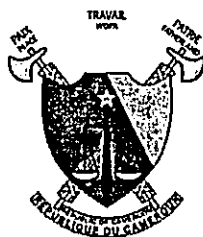
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET
MATERIELLES

SOUS DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DES APPLS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

DIRECTION OF FINANCIAL AND MATERIAL RESOURCES

SUB DIRECTORATE OF BUDGET

SERVICE OF PUBLIC CONTRACT

TENDER'S OFFICE

LETTRE-COMMANDE N° ____/LC/MINEDUB/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/2024 PASSEE APRES CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE

TITULAIRE:

B.P: __, Tel __ Fax: __
N°R.C: _N°Contribuable: _____ RIB : _____

OBJET : ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.

LIEU DE LIVRAISON : MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE :

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19.25%)	
AIR (2,2% ou 5,5%)	
Net à payer	

DELAI DE LIVRAISON: _____ () JOURS

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) 2024

IMPUTATION: 58 15 104 01 340020 521311

SOUSCRITE, LE : _____

SIGNEE, LE : _____

NOTIFIEE, LE : _____

ENREGISTREE, LE : _____

ENTRE : L'Etat du Cameroun

Représenté par Le Ministre de l'Éducation de Base

Ci-après désigné :

"LE MAITRE D'OUVRAGE"

D'UNE PART ET

LA SOCIETE : BP :
TEL :
FAX :

Représentée par : Madame /Monsieur
Directeur Général,

Ci-après désignée :

"LE CO-CONTRACTANT "

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I: GENERALITES

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX APPLICABLES
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU CO-CONTRACTANT

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

- ARTICLE 8 – ORDRES DE SERVICE
- ARTICLE 9- ROLE ET RESPONSABILITE DU CO-CONTRACTANT
- ARTICLE 10 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 11 –BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
- ARTICLE 12 -DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 13 - RECEPTION PROVISoire DES FOURNITURES
- ARTICLE 14– GARANTIE
 - 14.1. DELAI DE GARANTIE
 - 14.2. RETENUE DE GARANTIE
- ARTICLE 15 – RECEPTION DEFINITIVE
 - 15 1 MODALITE DE LA RECEPTION DEFINITIVE
 - 15 2 ATTRIBUTION DE LA COMMISSION DE RECEPTION DEFINITIVE

CHAPITRE III: DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 16 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 17 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 18 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 19 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 20 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 21 - TIMBRES ET ENREGISTREMENT
- ARTICLE 22– NANTISSEMENT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 23 – INTERETS MORATOIRES
- ARTICLE 24 – PENALITES DE RETARD

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 25 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 26 - LITIGES
- ARTICLE 27 RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 28 - VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

CHAPITRE I: GENERALITES

ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet l'acquisition des équipements informatiques pour la Conception Assistée par Ordinateur (CAO) au MINEDUB (DPPC/CELLULE DES PROJETS). La description de ladite fourniture est indiquée à l'article 12 ci-après.

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée après Consultation pour la Demande de Cotation N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 du 04 avril 2024 relative à l'acquisition des équipements informatiques pour la Conception Assistée par Ordinateur (CAO) au MINEDUB.

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Spécifications Techniques (Description Technique du matériel) ;
- La soumission du Co-contractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahier des Spécifications Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus citées;
- Bordereau des Prix Unitaires ;
- Le Devis Quantitatif et Estimatif ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics mis en vigueur par l'arrêté N° 033/CAB/PM du 13/02/2007

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
2. Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
3. Loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
4. Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
5. Le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant sur les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
6. Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de L'ARMP (Agence de Régulation des Marchés Publics) ;
7. Le Décret N°2018/0001/PM du 05 janvier 2018 portant création d'une plateforme de dématérialisation dans le cadre des marchés publics et fixant ses règles d'utilisation ;
8. Le Décret n°2018/0002/PM du 05 janvier 2018 fixant les conditions et modalités de passation des marchés publics par voie électronique au Cameroun ;
9. Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics en ses termes non-contraires au code des Marchés publics ;
10. La Circulaire n°001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

11. La Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
12. -D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché.
13. Les textes régissant les corps de métiers ;
14. Les normes en vigueur.

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- L'Autorité Contractante est : le Ministre de l'Education de Base ;
- Le Maître d'Ouvrage est le Ministre de l'Education de Base.
- les attributions du Chef de Service sont dévolues au Directeur des Ressources Financières et Matérielles du MINEDUB
- les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le Chef de la Cellule Informatique.

ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison des fournitures est fixé à ____ (____) jours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des livraisons.

La livraison se fera au Ministère de l'Education de Base.

ARTICLE 7 - DOMICILE DU CO-CONTRACTANT

Le Co-contractant fait élection de domicile à : _____

B.P. _____

Tel.: _____

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8 : ORDRES DE SERVICE

- 10.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé et notifié au Fournisseur par le Maître d'Ouvrage avec copie au de Chef de Service du Marché, à l'Ingénieur du Marché, au Chef de Bureau du Suivi et du Contrôle des Marchés et à l'Organisme Payeur.
- 10.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés et notifiés au Fournisseur par le Maître d'Ouvrage avec copie au de Chef de Service du Marché, à l'Ingénieur du Marché, au Chef de Bureau du Suivi et du Contrôle des Marchés et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.
- 10.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de Service du Marché et notifiés au Fournisseur par l'Ingénieur.
- 10.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés et notifiés au Fournisseur par le Maître d'Ouvrage avec copie au de Chef de Service du Marché, à l'Ingénieur du Marché, au Chef de Bureau du Suivi et du Contrôle des Marchés et à l'Organisme Payeur.

10.5. Le fournisseur dispose d'un délai de 07 (sept) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu.
Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

10.6 Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Maître d'Ouvrage après avis de l'Ingénieur et notifiés au fournisseur par l'Ingénieur.

10.7 Une copie de chaque Ordre de Service est transmise au MINMAP et à l'ARMP dans un délai de 72H à compter de leur date de notification au fournisseur.

ARTICLE 9 - ROLE ET RESPONSABILITE DU CO-CONTRACTANT

Le Co-contractant a pour mission d'assurer la livraison du matériel informatique tel que décrit à l'article 11 sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre Commande.

ARTICLE 10 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du Co-contractant comprennent l'achat, la livraison des matériel informatique au MINEDUB et leur maintenance pendant la période garantie.

ARTICLE 11 –BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Numéro d'ordre	Designation	Prix Unitaire En Chiffres	Prix Unitaire En Lettres
1	Ordinateurs tout en un		
2	Imprimantes tout en un		
3	Vidéo Projecteur Ultra Courte Focale		
4	Disques Dur externes 1 To		

ARTICLE 12- DESCRIPTION DES FOURNITURES

Le matériel à livrer par le Co-contractant est décrit dans le devis descriptif, quantitatif et estimatif ci-après:

Référence	Designation/Description	QTE	PU	PT
	Ordinateurs tout en un de marque _____ Puce M3 (*) <ul style="list-style-type: none"> • CPU 8 cœurs avec 4 cœurs de performance et 4 cœurs à haute efficacité énergétique • GPU 8 cœurs • Ray tracing à accélération matérielle • Neural Engine 16 cœurs • 100 Go/s de bande passante mémoire Écran <ul style="list-style-type: none"> • Écran Retina 4,5K de 24 pouces (*) 	3		
	Imprimantes tout en un de marque _____ <ul style="list-style-type: none"> • Impression recto-verso (*) 	3		
	Vidéo Projecteur Ultra Courte Focale de marque _____ <ul style="list-style-type: none"> • Taille de l'image projetée : de 90" à 120" (de 2,28 m à 3,04 m) (*) 	1		

	Disques Dur externes 1 To _____ • Capacité de 1 To au moins (*)	3		
	Total HT			
	TVA (19,25%)			
	AIR (2,2 ou 5,5%)			
	TOTAL TTC			
	NET A PAYER			

Arrêté le présent devis à la somme de : _____ FCFA TTC.

ARTICLE 13 - RECEPTION PROVISOIRE DES FOURNITURES

A la demande du Co-contractant, Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception provisoire qui sera effectuée par une commission composée comme suit :

- **Président :** Le Représentant du Ministre de l'Education de Base ;
- **Rapporteur :** L'Ingénieur du Marché;
- **Membres :** Le Chef de Service du Marché ;
Le Sous-Directeur du Budget ;
Le Chef de Service des Marchés Publics du MINEDUB ;
L'Agent chargé des opérations de Comptabilité Matière de la DRFM ;
Le Co-contractant ou son représentant dûment mandaté ;
- **Observateur** 01 (un) représentant du MINMAP.

Elle vérifiera la conformité du matériel avec les prescriptions de la Lettre-Commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité du matériel, le Co-contractant sera invité à remplacer à ses frais les fournitures non conformes.

En cas de fournitures conformes, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception provisoire signé par tous les membres de la commission et par le Co-contractant. Ce procès-verbal se prononce sur la qualité du matériel et le respect des clauses contractuelles.

ARTICLE 14 - GARANTIE

14.1. DELAI DE GARANTIE

La durée de garantie est de 06 (six) mois à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Pendant la période de garantie, le Co-contractant est tenu :

- (i) de remplacer tout matériel ou équipement défectueux
- (ii) d'assurer la maintenance des équipements livrés.

14.2. RETENUE DE GARANTIE

Une retenue de 5 % sera opérée sur le montant HT de la présente Lettre Commande et ne pourra être restituée qu'à la fin de la période de garantie si les conditions de garantie sont satisfaites. Cette retenue peut être remplacée par une caution de même montant établie par un établissement financier de 1^{er} ordre agréée par le Ministère en charge des Finances (MINFI).

ARTICLE 15 : RECEPTION DEFINITIVE

15.1. Modalités de la réception définitive

La réception définitive sera effectuée, après demande expresse du co-contractant.

La Composition de la Commission pour la réception définitive sera la même que celle de la commission l'ayant prononcée .

15.2. Attributions de la Commission de réception définitive

Avant de prononcer la réception définitive, la Commission vérifiera, par tous les moyens à sa disposition (P.V. de réception provisoire, etc.), que les clauses contractuelles ont été entièrement respectées et que le Co-contractant s'est honorablement acquitté des tâches prescrites pour la période de garantie.

A l'issue de la séance de la Commission, il sera dressé un procès-verbal de réception définitive signé par tous les membres de ladite commission.

CHAPITRE III - DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 16 - GENERALITES - PRIX

Le Co-contractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les sujétions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente Lettre Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

ARTICLE 17 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de _____ FRANCS CFA toutes taxes comprises conformément au devis, descriptif, quantitatif et estimatif visé à l'article 12

ARTICLE 18 - MODALITES DE PAIEMENT

Avance de démarrage

Dès la notification de la Lettre Commande au Co-contractant, un acompte correspondant à **40 %** peut lui être accordé sur sa demande.

Cet acompte est cautionné à 100 % (cent pour cent) par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances.

La main levée de cette caution est délivrée à la réception de toutes les fournitures objet de la Lettre-Commande.

ARTICLE 19 - DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre-Commande par virement au compte bancaire N° _____ ouvert par le Co-contractant auprès de la banque _____ agence de _____.

ARTICLE 20 - REGIME FISCAL

La présente Lettre Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est retenue à la source par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 21- TIMBRES ET ENREGISTREMENT

7 (Sept) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Co-contractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 22- NANTISSEMENT DE LA LETTRE COMMANDE

En vue de l'application du régime de nantissement prévu par le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, sont désignés comme suit :

- Autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation de la présente Lettre Commande :
Le Ministre de l'Education de Base.
- Autorité chargée des paiements : Le Payeur de la Paierie Spécialisée
MINEDUB/MINESEC/MINFOPRA.
- Autorité compétente pour fournir les renseignements sur la présente Lettre Commande est :
Le Directeur des Ressources Financières et Matérielles (DRFM) du MINEDUB.

ARTICLE 23 : INTERETS MORATOIRES

Lorsqu'il est imputable au compte assignataire, le défaut de paiement dans les délais fixés par le Cahier des Clauses Administratifs Particulières, ouvre et fait courir de plein droit au bénéfice du titulaire de la Lettre Commande des intérêts moratoires calculés depuis le jour suivant l'expiration desdits délais, jusqu'au jour de la délivrance de l'avis dit « de règlement » du comptable assignataire.

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues, conformément à l'article 1 du Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018, portant code des Marchés Publics.

ARTICLE 24 : PENALITES DE RETARD

1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. 1/2000^e (Un deux millième) du montant TTC de la Lettre Commande de base par jour calendaire de retard, du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre Commande.

b. 1/1000 (un millième) du montant TTC de la Lettre Commande de base, par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à 10% (dix pour cent) du montant TTC de la Lettre Commande de base.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 25- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

15 (Quinze) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités par le Co-contractant et remis au Maître d'Ouvrage pour diffusion.

ARTICLE 26 - LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente du lieu d'exécution des prestations.

ARTICLE 27 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur (article 180 et 181 du Code des Marchés).

ARTICLE 28- VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Co-contractant par ce dernier.

PAGE _____ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N°_____/LC/MINEDUB /SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/2024 PASSEE APRES CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.

MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE :

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19.25%)	
AIR (2,2% ou 5,5%)	
Net à payer	

DELAI DE LIVRAISON : _____ (_____) JOURS

Lue et acceptée par le Co-contractant

Yaoundé, le _____

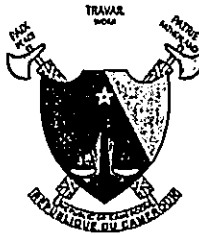
Signée par le Maître d'ouvrage,
(Ministre de l'Education de Base)

Yaoundé, le _____

Enregistrement

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE (MINEDUB)

COMMISSION INTERNE DE PASSTION DES MARCHES (CIPM)

CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION

**N°001/DC/MINEDUB/CIPM/2024 DU 04 AVRIL 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION
DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA CONCEPTION ASSISTEE PAR
ORDINATEUR (CAO) AU MINEDUB.**

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) Exercice 2024

IMPUTATION : 58 15 104 01 340020 521311

Pièce N° IX :

**LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREEES ET
HABILITEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES
PUBLICS**

LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCE AGREEES ET HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

I- BANQUES

1. AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK),B P 11 834, Yaoundé ;
2. BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN (BACM),B P 2 933,Douala ;
3. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK),
B P 600 Douala ;
4. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC), B P 1 925, Douala ;
5. CITIBANK CAMEROON (CITIGROUP),B P 4 571,Douala ;
6. COMMERCIAL BANK - CAMEROUN (CBC),B P 4 004, Douala
7. ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK),B P 582, Douala
8. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC- BANK),B P6 578, Yaoundé
9. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN (SCB-CAMEROUN), B P 300, Douala ;
10. SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC),B P 4 042, Douala
11. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC),B P 1 784,Douala ;
12. UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC),B P 15 569, Douala;
13. UNITED BANK FOR AFRICA (UBA), B P 2 088, Douala;
14. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME), B P 12 962, Yaoundé ;
15. CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (CCA);
16. BANK OF AFRICA ;
17. BANGE BANK ;
18. ACCESS BANK ;
19. LA REGIONALE D'EPARGNE ET DE CREDIT.

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

20. ACTIVA ASSURANCES B P 12 970, Douala ;
21. ASSURANCE ET REASSURANCE AFRICAINE (AREA) S A, B P 18 404, Douala ;
22. CHANAS ASSURANCES B P 109, Douala ;
23. PRO ASSUR S .A, B P 6 650,Douala ;
24. ZENITHE INSURANCE, B.P.1540, Yaoundé;
25. ATLANTIQUE ASSURANCES S.A., B.P. 2933 Douala;
26. BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A. , B.P. 2328, Douala;
27. CPA S.A., B.P. 54, Douala;
28. NSIA ASSURANCES S.A., B.P. 2759, Douala;
29. SAAR S.A., B.P. 1011, Douala;
30. SAHAM ASSURANCES S.A., B.P. 11315, Douala ;
31. ROYAL ONYX INSURANCE, B.P. 2328 Douala.